

Résolution 984

approuvant l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve :

l'arrêté n° 3 du 20 décembre 2021 relatif aux délais référendaires et de récolte des signatures pour les initiatives et les référendums en matière cantonale et communale.

invite le Conseil d'Etat :

à maintenir la suspension des délais de récolte de signatures à l'appui de demandes de référendum ou d'initiative en matière cantonale et communale au sens de l'article 89A LEDP (A 5 05).